

**Mairie de BEGUES**  
6, route de Gannat  
**03800 BEGUES**

**DATE DE CONVOCATION**  
15 janvier 2026

**DATE D'AFFICHAGE**

**NOMBRE DE CONSEILLERS**  
EN EXERCICE 10  
PRESENTS 08  
VOTANTS 09

## **EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire sous la présidence de M. Serge MAUME, Maire.**

### **Présents :**

MMES et MM. HUGON Marie-Claude, THIVAT Laurie, DADET Frédéric, FOURNIER Franck, MAUME Serge, LACAUX Benoît, SEVE Yves et VAYSSIÉ Frédérique formant la majorité des membres en exercice.

### **Excusés :**

M. DURAND André ayant donné pouvoir à Mme THIVAT Laurie et M. MAZEROLLE Julien.

Madame VAYSSIÉ Frédérique a été élue Secrétaire de séance.

### **Compte-rendu de la séance précédente :**

Il est demandé s'il y a des observations sur le compte-rendu de la séance du 21 novembre 2025, sans remarque, celui-ci est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

L'ordre du jour est le suivant :

#### **1. RESSOURCES HUMAINES :**

- a. Fin du contrat de Mélissa SOUILHAT le 28/02/2026 : suite ;
- b. C.D.G.F.P.T. 03 – Avenant n° 3 à la convention d'adhésion au service Hygiène et Sécurité ;
- c. Mutuelle du personnel.

#### **2. TRAVAUX :**

- a. SDE 03 – Extension du réseau « Rue des Bondes » ;
- b. SDE 03 – Travaux « Les Bignards ».

#### **3. FINANCES :**

- a. Réflexion sur taux d'imposition 2026 ;
- b. Calendrier des votes du C.F.U. 2025 et du Budget 2026.

#### **4. VIE COMMUNALE :**

- a. Préparation de la tenue des élections municipales 2026 ;
- b. Bibliothèques - Les Nuits de Lecture 2026.

#### **5. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :**

- a. Participation aux frais de scolarité des écoles de Gannat ;
- b. Chemin de la Caborne ;
- c. Litige en cours - Conclusion de l'expert ;
- d. Vœux de la Commune.

## 1. RESSOURCES HUMAINES :

### a. Fin du contrat de Mélissa SOUILHAT le 28/02/2026 : suite

*Monsieur le Maire informe les membres du Conseil qu'il a reçu Mme Mélissa SOUILHAT ce matin pour connaître sa position pour la suite et l'informer de ce qui pourrait lui être proposé pour avoir son avis. A la suite de cet entretien il propose la délibération suivante.*

#### N°26/01 – 1.4 : RESSOURCES HUMAINES – NOUVEAU CONTRAT DE L'AGENT D'ENTRETIEN :

Conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité social territorial.

Considérant que le contrat de Mme Mélissa SOUILHAT arrive à échéance le 28 février 2026 et que la durée totale maximum est atteinte sur ce type de contrat, il convient de reconduire son contrat sous une autre forme,

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du Conseil municipal du contrat qu'il propose, ce contrat s'appuie sur l'article L332-10 du code général de la fonction publique et du décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.

Il précise que c'est un Contrat à durée indéterminée de droit public, il nécessite une déclaration de vacance d'emploi. Que le nombre d'heures hebdomadaire sera légèrement augmenté pour y intégrer le ménage de la salle socio-culturelle et que l'indice de rémunération sera revalorisé en tenant compte de son ancienneté. Et qu'il conviendra d'ajouter à sa rémunération le supplément familial de traitement et éventuellement les heures complémentaires qu'elle pourrait effectuer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **VALIDE le contrat et les modalités tels qu'ils ont été présentés,**
- **CHARGE le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

*Il est demandé si cela remet en cause la prime de fin d'année qui lui était accordée ou si elle pourra prétendre au RIFSEEP, cette question sera examinée avec le concours du Centre de Gestion de l'Allier.*

### b. C.D.G.F.P.T. 03 – Avenant n° 3 à la convention d'adhésion au service Hygiène et Sécurité

*Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil que cette adhésion passe de 0,15 à 0,18 % et propose la délibération suivante.*

#### N°26/02 – 4.1 : CDG 03 – AVENANT N° 3 DE LA CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE HYGIENE ET SECURITE :

**Le Maire expose,**

Vu que l'adhésion au Service Hygiène et Sécurité est une obligation réglementaire pour les collectivités territoriales et les établissements publics ;

Vu que la Commune adhère au Service Hygiène et Sécurité du Centre de gestion de l'Allier ;

Vu que le Centre de gestion de l'Allier a actualisé ses taux de cotisation lors de sa séance du 20 octobre 2025 et plus particulièrement celui de la cotisation Hygiène et Sécurité ;

Considérant qu'il nécessaire d'établir un avenant pour formaliser cette modification ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **PREND ACTE de l'avenant n° 3 de la Convention d'adhésion au service Hygiène et Sécurité modifiant l'article 5 de ladite convention à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 ;**
- **MANDATE le Maire pour signer tous les documents relatifs à ce dossier.**

**Ampliation de la présente délibération sera transmise au Centre de gestion de l'Allier.**

### **c. Mutuelle du personnel**

*Lecture du courrier du Conseil Régional d'Auvergne Rhône-Alpes et informer que le C.D.G. 03 a aussi négocier des contrats.*

*Que les modalités de chacun des contrats seront demandées pour les proposer aux agents qui jugeront de leurs intérêts par rapport à ce qu'ils ont déjà.*

## **2. TRAVAUX :**

### **a. SDE 03 – Finalisation de l'extension du réseau électrique « Rue des Bondes »**

---

*Madame CAMUS quitte la séance, étant en partie concernée par ce point.*

---

### **N°26/01 – 1.4 : SDE – FINALISATION DE L'EXTENSION DU RESEAU ELECTRIQUE « RUE DES BONDÉS » :**

**Monsieur le Maire expose,**

Vu la loi du 30 avril 2025 qui a procédé à la mise en concordance du code de l'urbanisme avec le code de l'énergie :

- à l'article L. 332-17 du code de l'urbanisme, une nouvelle contribution est créée : « *La contribution aux coûts de raccordement au réseau public d'électricité prévue à l'article L. 342-12 du code de l'énergie est versée par le bénéficiaire du permis ou de la décision de non-opposition dans les conditions prévues à l'article L. 342-21 du même code* »,
- l'article L. 332-6, prévoyant la liste des seules contributions pouvant être mises à la charge des pétitionnaires, est modifié afin de tenir compte de cette nouvelle contribution,
- l'article L. 332-15 est purgé de toutes les références à l'électricité.

Ainsi, il est officiellement possible de mettre à la charge des pétitionnaires le financement des extensions de réseaux publics d'électricité en dehors de leur terrain d'assiette. Ces règles concernent les opérations pour lesquelles une autorisation (DP, PC, PA) a été délivrée à compter du 10 septembre 2023.

Vu que la commune de Bègues a fait procéder en 2020 au gainage des deux terrains constructibles situés « 6 et 8 rue des Bondes » ;

Considérant que ces deux terrains sont vendus et que l'un d'eux a déjà fait l'objet d'un dépôt de permis de construire, il faut donc qu'ils soient reliés au réseau électrique ;

Monsieur le Maire et la propriétaire du terrain situé « 6 rue des Bondes », ont sollicité le S.D.E. 03 pour qu'il établisse des propositions techniques et financières pour finaliser ces travaux d'extensions du réseau, dont voici le détail :

	Branchement des <b>deux</b> terrains si le dossier est porté par la <b>Commune</b>	Branchement du <b>seul</b> terrain « 6, rue des Bondes » si la demande est faite par le <b>propriétaire</b>
<b>Montant travaux</b>	5 720,00 €	4 679,97 €
<b>Financement SDE03</b>	2 288,00 €	1 871,99 €
<b>Contribution</b>	<b>3 432,00 €</b>	<b>3 369,58 €</b>

Au vu de la différence de coût, entre ces deux propositions et pour soutenir l'installation de nouveaux arrivants, Monsieur le Maire propose que la commune porte la demande d'extension des deux terrains. Il précise que cette dépense pourra faire l'objet d'une demande de subvention au Conseil Départemental dans le cadre du programme « Solidarité Départementale ».

Etant donné que la commune est à l'origine de la demande initiale d'extension, Monsieur le Maire propose que la commune prenne en charge financièrement cette extension.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 7 voix Pour, 0 Contre et 2 Abstentions des membres présents,

- **APPROUVE la prise en charge de la demande de câblage de l'extension « Rue des Bondes » auprès du SDE 03 ;**
- **CHARGE le Maire de déposer la/les demande/s de subvention/s pour ce dossier ;**
- **DECIDE de prendre en charge le coût de ces travaux ;**
- **MANDATE le Maire pour signer tous les documents relatifs à ce dossier.**

---

*Madame CAMUS rejoint la séance.*

---

#### **b. SDE 03 – Travaux « Les Bignards »**

##### **N°26/04 – 1.4 : SDE – TRAVAUX « LES BIGNARDS » :**

**Monsieur le Maire expose,**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le Syndicat Départemental d'Énergie de l'Allier prévoit la réalisation de travaux à « Les Bignards » pour renforcer la capacité du transformateur et le mettre aux normes en le changeant et en enfouissant le réseau électrique.

Ces travaux étant à l'initiative du Syndicat Départemental d'Énergie de l'Allier pourraient être l'opportunité pour la commune d'enterrer l'intégralité des réseaux dans tout le hameau des Bignards, de changer les luminaires et passer en LED, comme cela a été fait l'an dernier à Neuvial.

Sachant que la prise en charge financière du SDE 03 sera plus importante que celle appliquée habituellement sur ce type de dossier, le Maire demande au Conseil s'il serait d'accord de solliciter le SDE 03 pour le chiffrage de ces travaux pour qu'il puisse étudier la faisabilité de ce projet lors d'une prochaine séance.

Il informe le conseil que s'agissant d'une dépense de fonctionnement importante, le syndicat pourra nous proposer, conformément aux décisions prises par son Comité et aux dispositions régissant les modalités de contribution des membres d'un syndicat, un étalement de l'appel de la contribution sur plusieurs années.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **MANDATE le Maire pour solliciter le Syndicat Départemental d'Énergie de l'Allier pour la réalisation d'un avant-projet et d'une proposition financière pour des travaux d'enfouissement des réseaux et changement des luminaires pour un passage en LED.**

### 3. FINANCES :

#### a. Réflexion sur taux d'imposition 2026

Monsieur le Maire rappelle les taux et les produits de 2025 :

Taxes	Taux d'imposition	Bases d'imposition	Produits 2024
Taxe foncière bâtie (TFB)	32,73 %	300 400 €	98 321 €
Taxe foncière non bâties (TFNB)	23,23 %	24 000 €	5 575 €
Taxe d'habitation (TH)	9,86 %	62 200 €	6 133 €
<b>TOTAUX</b>			<b>110 029 €</b>

L'an dernier, seule la TH a fait l'objet d'un ajustement de + 0,80 %.

Après l'application du coefficient correcteur, l'application du FNGIR et de l'allocation compensatrice, le produit global des 3 taxes s'élevait à : 65 717 €.

Les services fiscaux vont être interrogés pour envisager une hausse des taux et le calcul d'un produit plus important pour la commune.

Les membres du Conseil souhaitent vérifier quand les taux ont été modifiés, un tableau comparatif et donc ajouté au compte-rendu :

	2014	2015	2016	2017	Vari at°	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
<b>TAXE FONCIERE (bâti)</b>	9,05 %	9,05 %	9,05 %	9,05 %	+ 8,95 %	9,86 %	9,86 %	9,86 %	32,73 %	32,73 %	32,73 %	32,73 %	32,73 %
<b>TAXE FONCIERE (non bâti)</b>	21,32 %	21,32 %	21,32 %	21,32 %	+ 8,95 %	23,23 %	23,23 %	23,23 %	23,23 %	23,23 %	23,23 %	23,23 %	23,23 %
<b>TAXE D'HABITAT°</b>	18,30 %	18,30 %	18,30 %	8,32 %	+ 8,89 %	9,06 %	9,06 %			9,06 %	9,06 %	9,06 %	9,86 %
<b>COTISATION FONCIERE ENTREPRISES</b>	32,12 %	32,12 %	32,12 %										

 Changements dûs à des réformes gouvernementales.

 Pour compenser la perte de TH le taux TFPB départemental a été additionné au taux communal à la demande de l'Etat

## **b. Calendrier des votes du C.F.U. 2025 et du Budget 2026**

Monsieur le Maire propose de voter le CFU 2025 (anciennement appelé Compte Administratif) avant les élections municipales afin d'alléger la réunion du Budget pour les nouveaux élus qui sera à prévoir après les élections, d'autant plus que les réunions seront nombreuses à cette période.

Le vote du CFU 2025 est envisagé le vendredi 27 février 2026, les 2 conseillers absents seront consultés pour connaître leur disponibilité.

## **4. VIE COMMUNALE :**

### **a. Préparation de la tenue des élections municipales 2026**

Monsieur le Maire propose d'anticiper l'organisation de la tenue du bureau de vote pour les élections municipales 2026 en repartant sur l'organisation habituelle à savoir 3 personnes par tranches de 2 h 00 et fait un tour de table pour connaître les disponibilités de chacun :

Tranches horaires	1 <sup>er</sup> Tour 15/03/2026
<b>08 H 00 – 10 H 00</b>	Serge MAUME Franck FOURNIER .....
<b>10 H 00 – 12 H 00</b>	Frédéric DADET Marie-Claude HUGON .....
<b>12 H 00 - 14 H 00</b>	Benoit LACAUX .....
<b>14 H 00 – 16 H 00</b>	Frédérique VAYSSIE .....
<b>16 H 00 – 18 H 00</b>	Laurie THIVAT Yves SEVE .....

Il est noté que Mme HUGON, peut si nécessaire changer de créneau horaire. Les bégues(es) seront sollicité(e)s pour compléter ce planning.

## **b. Bibliothèques - Les Nuits de Lecture 2026**

*Monsieur le Maire donne la parole à Frédérique VAYSSIE en charge de ce dossier.*

*Elle explique que l'an dernier elle avait pris contact avec l'association La Brouette en Scène qui n'était pas disponible et que cette année c'est l'association qui l'a contactée, enthousiasmée par le projet d'intervenir à Bègues. Cette soirée, gratuite, se déroulera le samedi 24 janvier à partir de 18 h où il sera lu entre 10 et 15 textes autour du thème « Villes et campagnes ».*

*Elle indique qu'il est envisagé, pour « Les Nuits de la lecture » 2027, un spectacle à destination des enfants. Et propose la délibération suivante :*

**Le Conseil Municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur le Maire demande à Mme Frédérique VAYSSIÉ, déléguée à la bibliothèque d'exposer ce dossier puisqu'elle en est à l'origine et qu'elle le mène à bien depuis 3 ans.

Mme Frédérique VAYSSIE explique que ce programme est national sur une semaine en Janvier qui consiste à mettre en place des animations autour de la lecture et autour d'un même thème.

Cette année le thème est « Villes et campagnes » et elles se déroulent du 21 au 25 janvier.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **VALIDE le devis de prestation pour Les Nuits de la Lecture de 250,00 € ;**
- **VALIDE la demande d'aide auprès de l'association « L'Allier à livre ouvert » ;**
- **MANDATE le Maire tout document relatif à la présente.**

## 5. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :

### a. Participation aux frais de scolarité des écoles de Gannat

Monsieur le Maire explique au Conseil municipal que Madame le Maire de Gannat a réuni les communes concernées par la facturation des frais de scolarisation dans les écoles publique de Gannat pour les informer de l'augmentation des frais comme suit :

- de 1 350 € pour les enfants de maternelle à 1 450 € soit 100 € de plus par enfant,
- et reste à 550 € pour les enfants de primaire.

### b. Chemin de la Caborne

Monsieur le Maire a rencontré Madame le Maire de Gannat et a discuté du Chemin de la Caborne qui se dégrade énormément. Il lui a fait remarquer que les derniers gros travaux ont été réalisés par la commune de Bègues en 2019 et avaient coûté 14 304 € T.T.C. Et que depuis la commune de Bègues a bouché des trous mais qu'il faut prévoir rapidement de plus gros travaux et que c'est au tour de la commune de Gannat de les faire réaliser.

Madame le Maire de Gannat a répondu que ce sera inscrit au prochain budget.

### c. Litige en cours – Conclusion de l'expert

Monsieur le Maire donne lecture, pour informations, des conclusions de l'expert dans le cadre du litige qui a amené à une procédure juridique. Il faut maintenant attendre les conclusions du Tribunal.

### d. Vœux de la Commune

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'un article est passé ce matin dans La Montagne. Il indique qu'environ 70 personnes étaient présentes et qu'une quinzaine étaient excusées.

**La séance est levée à 21 h 15.**

Certifié à Bègues, le 3 février 2026

*Le Maire,  
Serge MAUME*



*La Secrétaire de séance,*

*Fayssie*

**Frédérique VAYSSIÉ**